

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT 06 – PLATRERIE-PEINTURE

RÉNOVATION – BÂTIMENT BRIFFAUT A

38, Rue Barthélémy de Laffemas, 26000 Valence

V02 : 04/11/2026

Chargé d'Affaires

Yoann RIQUET

Téléphone : 06.59.50.77.82

Mail : yoann.riquet@socotecsmartsolutions.fr

Agence : LYON

Maître d'Ouvrage

UGA – Université Grenoble Alpes

621 Avenue Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères

1. GÉNÉRALITÉS 3
1.1 Objet du marché 3
1.2 Référence et normes techniques 3
1.3 Présentation du site 6
1.3.1 Repérage du bâtiment et de la zone concernée par les travaux 6
1.3.2 Photos du site 7
2. Prescriptions particulières travaux de base 9
2.1 Plâtrerie 9
2.1.1 Dépose de faux plafond démontable 9
2.1.2 Joues 9
2.1.3 Reprise de doublage de propreté 10
2.1.4 Reprise de cloison de distribution 11
2.2 Peinture 12
2.2.1 Peinture mate en plafond – Finition B - Blanc 12
2.2.2 Peinture velours pour mur – Finition B - Blanc 12
3. Prescriptions particulières travaux optionnel 13
3.1 Plâtrerie 13
3.1.1 Clause de réexamen : Mode de finition alternatif 13

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Objet du marché

Le présent dossier de consultation a pour objet de décrire les travaux à réaliser par le titulaire du LOT PLATRERIE-PEINTURE. Ces travaux rentrent dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment BRIFFAUT A de l'Université de Grenoble Alpes situé au 38 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE.

1.2 Référence et normes techniques

Les travaux seront réalisés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux normes, règles, textes, décrets et circulaires en vigueur, supposés connus de l'entrepreneur du présent lot qui doit les respecter. La liste suivante n'est pas limitative.

Règlementation générale et code :

- Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.), notamment les dispositions relatives au diagnostic PEMD (Produits-Équipements-Matériaux-Déchets)
- Code de l'Urbanisme, notamment articles R.421-27 et suivants relatifs au permis de démolir
- Code de l'Environnement, notamment gestion des déchets de chantier
- Code du Travail, notamment prescriptions relatives aux risques chimiques (peintures, solvants) et aux poussières (plâtre)
- Règlement Sanitaire Départemental / Règlements d'Hygiène et de Sécurité
- Réglementation incendie et accessibilité handicapés (ERP le cas échéant), notamment classement de réaction au feu des revêtements
- Réglementation thermique RE 2020
- Réglementation acoustique (NRA)
- Règlement REACH (CE n°1907/2006) – Substances chimiques dangereuses (peintures, solvants, colles)
- Décret n°2011-321 – Émissions de composés organiques volatils (COV) des produits de construction et de décoration
- Arrêté du 19 avril 2011 – Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur/sol/plafond sur leurs émissions de polluants volatils

Documents contractuels généraux :

- CCAG Travaux (marchés publics) ou CCAG applicable aux marchés privés
- CCTG (Cahier des Clauses Techniques Générales) applicable aux travaux
- REEF (Recueil des Éléments de la construction – Éditions du Bâtiment)

Normes et règles de calcul :

- Eurocodes applicables aux ouvrages support (le cas échéant, ossatures métalliques de plafonds/cloisons) : Eurocode 1 (NF EN 1991), Eurocode 3 (NF EN 1993)
- Normes AFNOR / NF applicables aux matériaux et produits mis en œuvre (plaques de plâtre, enduits, peintures, isolants)

- NF EN 13279 – Liants et enduits de plâtre
- NF EN 520 (NF EN 12859 pour carreaux) – Plaques de plâtre : définitions, spécifications, méthodes d'essai
- NF EN 13501-1 – Classement au feu des produits et éléments de construction (réaction au feu)
- NF EN 13964 – Plafonds suspendus : exigences et méthodes d'essai
- NF EN 12206-1 – Peintures et vernis appliqués industriellement sur produits métalliques

DTU (Documents Techniques Unifiés) :

- DTU 25.51 – Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel
- DTU 58.1 – Travaux de mise en œuvre des plafonds suspendus
- DTU 20.13 – Cloisons en maçonnerie de petits éléments (le cas échéant, cloisons distributives)
- DTU 26.1 – Travaux d'enduits de mortiers (raccords, supports maçonnés)
- DTU 27.1 – Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant
- DTU 59.1 – Travaux de peinture des bâtiments (préparation des supports, conditions d'application, niveaux de finition A/B/C)
- DTU 59.3 – Peinture de sols
- DTU 59.4 – Travaux de peinture de ravalement (façades, le cas échéant)
- DTU 42.1 – Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères (le cas échéant)

Avis technique et agréments :

- Avis Techniques (ATEC) et Documents Techniques d'Application (DTA) du CSTB pour les procédés non traditionnels (systèmes de cloisons/plafonds non couverts par DTU)
- Agrément Technique d'Expérimentation (ATEX) pour les procédés innovants
- Prescriptions de mise en œuvre des fabricants (fiches techniques, DTA des systèmes utilisés)
- Marquage CE des produits de construction (Règlement Produits de Construction n°305/2011)
- Certifications ACERMI (isolants associés aux doublages/cloisons)
- Étiquetage sanitaire des peintures (émissions COV – classe A+, A, B, C)

Règles professionnelles et de l'art

- Règles de l'Art reconnues par la profession (recommandations professionnelles UMGO-FFB pour la plâtrerie, guides FFB Peinture-Vitrerie-Revêtements)
- Cahiers du CSTB
- Recommandations et fiches prévention OPPBTP (risques chimiques, poussières)
- Recommandations INRS (produits chimiques, ventilation des locaux)
- Documents rendus obligatoires par les assureurs pour la garantie décennale (loi Spinetta n°78-12)

L'ensemble des plaques, enduits, peintures et fournitures mis en œuvre devront être revêtus de l'étiquette réglementaire attestant la conformité du produit aux exigences essentielles de la directive européenne (Marquage CE, étiquetage COV, ACERMI le cas échéant). Les matériaux employés seront

neufs et il ne sera pas toléré de panachage de produits de marques différentes pour une même prestation.

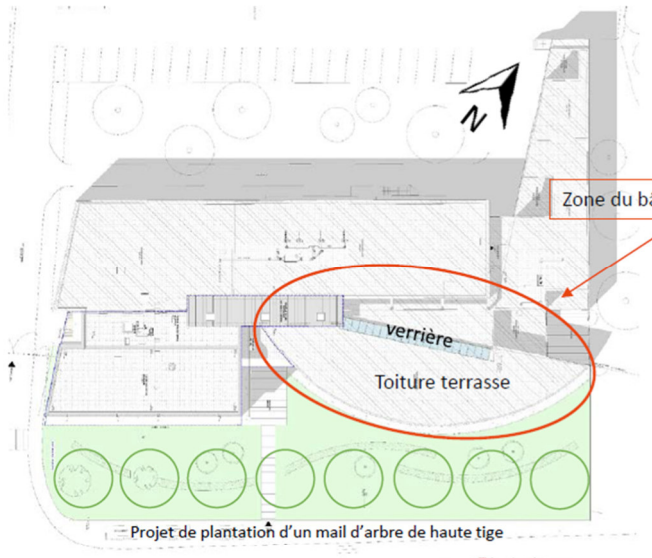
Les travaux du présent lot Plâtrerie – Peinture seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux normes françaises et européennes en vigueur, aux DTU applicables, aux Avis Techniques et Documents Techniques d'Application des procédés mis en œuvre, ainsi qu'aux textes législatifs et réglementaires cités ci-dessus, y compris leurs mises à jour à la date de signature du marché. Cette liste, non exhaustive, est réputée bien connue de l'entrepreneur qui reconnaît expressément son caractère contractuel.

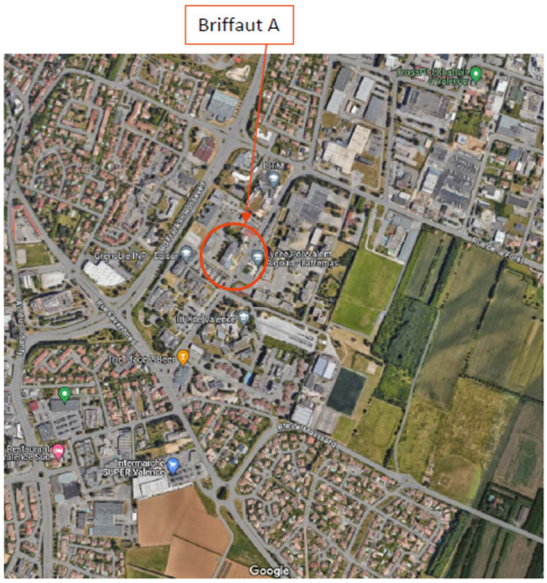
Ne seront donc pas considérés comme travaux supplémentaires, les modifications imposées par les organismes de contrôle et notamment en cas d'application des règlements de sécurité, des normes, des textes de lois et des règles de l'art en vigueur un mois avant la remise de l'offre par Le Titulaire.

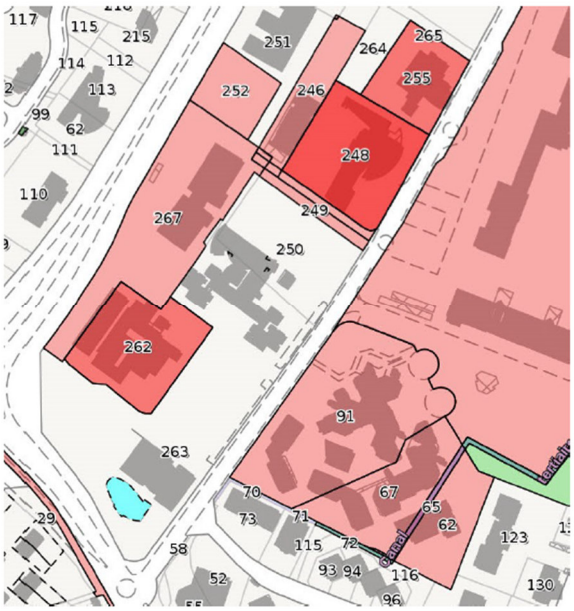
1.3 Présentation du site

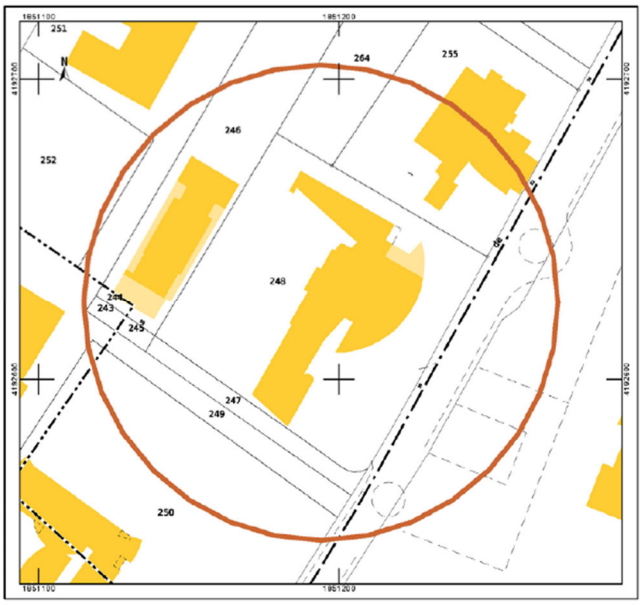
Le projet de rénovation porte sur une partie du bâtiment BRIFFAUT A du Département Sciences Drôme Ardèche situé au 38 Rue Barthélémy de Laffemas, 26000 Valence.

1.3.1 Repérage du bâtiment et de la zone concernée par les travaux









1.3.2 Photos du site











2. Prescriptions particulières travaux de base

2.1 Plâtrerie

2.1.1 Dépose de faux plafond démontable

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la dépose d'une bande faux plafond pour la mise en œuvre d'un conduit de ventilation horizontale, comprenant :

- Repérage contradictoire et précis de la zone à déposer, en coordination avec le lot CVC, avant toute intervention, pour délimiter l'emprise exacte du conduit de ventilation horizontal à créer.
- Mise en place d'une protection physique (bâches, films de protection, calage) des ouvrages adjacents conservés : murs, cloisons et parties de faux plafond maintenues en place, afin d'éviter toute détérioration, salissure ou déformation.
- Installation d'un échafaudage mobile (type PIRL ou équivalent) conforme à la réglementation en vigueur (recommandation R 457 CNAM/CARSAT), avec dispositifs de protection collective (garde-corps, plinthes) adaptés à la hauteur d'intervention.
- Dépose méthodique du faux plafond démontable en plaques de plâtre 120 x 60 cm sur la largeur de bande définie (+/- 1,00 m), comprenant la désolidarisation des dalles, le décrochage et la dépose de l'ossature porteuse (rails, suspentes, fixations associées), sans dépose au-delà de l'emprise strictement nécessaire.
- Traitement soigné des rives et points singuliers en limite de zone déposée (recoupe nette de l'ossature conservée, purge des fixations résiduelles) afin de garantir une reprise ultérieure propre par le lot Plâtrerie.
- Tri des déchets sur site (plaques de plâtre, ossature métallique) conformément à la réglementation relative à la gestion des déchets de chantier.
- Évacuation en décharge agréée ou centre de tri agréé, avec bordereaux de suivi de déchets (BSD) à remettre au maître d'ouvrage.

Localisation : *Faux plafond de la bibliothèque du R+1 suivant plans de démolition architecte.*

2.1.2 Joues

Réalisation de joues verticale en plaque de plâtre comprenant :

- Pose de l'ossature porteuse par cornières métalliques périphériques fixées en pied et en tête dans l'ossature existante ou reprise du faux plafond conservé, selon DTU 25.41, avec entraxes de fixation conformes aux prescriptions du fabricant.
- Mise en place du talon en partie basse assurant la stabilité et la reprise des efforts en pied de joue.
- Habillage de l'ossature par plaques de plâtre BA13, découpées et ajustées aux dimensions exactes du vide créé, avec façon de cintrage si la configuration géométrique de la joue l'exige.
- Traitement de tous les détails de liaison et de réglage entre la joue et les ouvrages adjacents (faux plafond conservé, cloisons, murs) : jeux de dilatation, calfeutrements, garnissages en périphérie pour assurer la continuité visuelle et l'étanchéité à l'air.
- Réalisation des joints entre plaques par bandes et enduit, en trois passes (bande, dégrossi, finition), conformément au DTU 25.41.

- Mise en œuvre d'un échafaudage ou platelage de travail adapté, avec protections collectives nécessaires pendant l'exécution.
- Protections des ouvrages adjacents conservés pendant toute la durée des travaux.
- Nettoyage complet de la zone en fin d'intervention.
- Finition du parement identique à celle de la partie courante du faux plafond (même traitement de joints, même préparation avant peinture ou revêtement).
- Toutes sujétions de réalisation, d'incorporation, de manutention et de calfeutrement comprises, pour une parfaite et complète réalisation de l'ouvrage.

Localisation : *Joues au niveau du vide créé à la suite de la dépose du faux-plafonds.*

2.1.3 Reprise de doublage de propreté

Reprise prévisionnelle du doublage de propreté à la suite de la dépose des menuiseries, comprenant :

- Dépose soignée par découpe des parements de doublage détériorés lors de la dépose des menuiseries, en limitant strictement l'emprise de découpe à la zone endommagée, sans dégradation des parements conservés en périphérie.
- Préparation du support en maçonnerie : élimination complète des anciens produits de collage résiduels, dépoussiérage, nettoyage et vérification de la planéité et de l'adhérence du support avant repose.
- Fourniture et pose de l'habillage en plaques de plâtre BA13, par collage direct sur maçonnerie, selon la technique et avec les plots ou cordons de colle préconisés par le fabricant, conformément au DTU 25.41 et aux Avis Techniques du procédé de collage retenu.
- Ajustement précis des plaques neuves en périphérie des zones conservées, afin d'assurer la continuité du plan de doublage.
- Traitement de tous les joints et angles par bande (ou bande armée selon la nature du joint), enduit en trois passes (bande, dégrossi, finition) et cornières d'angle, selon la technique et avec les produits du même fabricant que les plaques.
- Percement à la scie cloche des réservations nécessaires pour prises, commandes d'éclairage et autres appareillages techniques, aux emplacements définis par les lots concernés (Électricité), avec finition soignée des découpes.
- Mise en œuvre conforme à la réglementation en vigueur, aux Avis Techniques du procédé de collage et aux recommandations du fabricant des plaques et produits de jointoiement.
- Nettoyage complet de la zone en fin d'intervention.

Localisation : *En prévision sur l'ensemble du doublage de la bibliothèque au droit des menuiseries préalablement dépose par le LOT MENUISERIE. (Voir plans de démolition architecte)*

2.1.4 Reprise de cloison de distribution

Reprise prévisionnelle de cloison de distribution à la suite de la dépose des menuiseries, comprenant :

- Dépose soignée par découpe des parements de cloison détériorés lors de la dépose des menuiseries, en limitant strictement l'emprise de découpe à la zone endommagée, sans dégradation des parements conservés en périphérie.
- Fourniture, manutention, stockage et mise en œuvre des plaques, rouleaux de laine minérale et accessoires, conformément à l'Avis Technique du système SAA140 et aux prescriptions techniques du fabricant.
- Fixation mécanique des rails hauts et bas, avec interposition d'un feutre bitumineux (pièces sèches) ou d'un film polyéthylène (pièces humides) sous le rail bas, conformément au DTU 25.41.
- Pose des montants doubles à entraxe de 0,40 m, avec renforts intégrés aux emplacements des consoles, appareils sanitaires, chaudières murales, radiateurs, selon les indications transmises par les corps d'état concernés avant fermeture des parements.
- Incorporation de l'isolation en laine minérale entre montants, sans tassement ni discontinuité.
- Fixation mécanique des plaques de plâtre cartonnées à bords amincis (2 x 13 mm par parement) sur les faces extérieures de l'ossature, selon les entraxes de vissage prescrits par le fabricant et le DTU 25.41.
- Traitement de tous les points singuliers : coupes biaises, entailles, réservations pour grilles et divers, garnissages et calfeutrements.
- Mise en place de renforts d'angle par arêtes métalliques (deux feuilles d'acier ou bandes armées), collées sur support de hauteur d'étage, ainsi que des raidisseurs éventuels selon la configuration.
- Calicotage et façon de joints ratissés entre plaques et à la jonction murs/plafonds, traitement des joints par calicotage, rebouchage des trous, calfeutrements, garnissages, et application d'un enduit surfin de finition éventuel sur l'ensemble des cloisons, avec profil de finition type Placolistel ou équivalent le cas échéant.
- Habillage en plaque de plâtre du chant en cas d'arrêt de cloison ou au droit des embrasures.
- Pose des huisseries de portes intérieures (fourniture par le corps d'état Menuiserie), avec renforts d'ossature adaptés.
- Parement livré prêt à peindre.
- Mise en place d'un échafaudage et platelage éventuel adapté aux hauteurs d'intervention, avec protections collectives.
- Nettoyage après coup.
- Mise en œuvre conforme à la réglementation en vigueur, à l'Avis Technique du système et aux recommandations du fabricant.

Localisation : *En prévision sur l'ensemble des cloisons de la bibliothèque au droit des menuiseries préalablement dépose par le LOT MENUISERIE. (Voir plans de démolition architecte)*

2.2 Peinture

2.2.1 Peinture mate en plafond – Finition B - Blanc

Fourniture et application d'une peinture mate en phase aqueuse très garnissant, comprenant :

- Réalisation de l'ensemble des travaux préparatoires sur subjectile (dépoussiérage, rebouchage des trous et fissures, ponçage, égrenage, dépolissage si nécessaire, dépose des pièces mobiles), conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 59.1 et aux préconisations du fabricant, en fonction de la nature et de l'état du subjectile existant.
- Application d'une couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, type Alpha BL Impression de chez Sikkens ou équivalent, sur l'ensemble du subjectile préparé, au taux d'application prescrit par le fabricant.
- Application de deux couches croisées de peinture mate acrylique en phase aqueuse, garnissante, type Alpha BL Mat Plafond de chez Sikkens ou équivalent, avec respect des temps de séchage intermédiaires prescrits par le fabricant entre chaque couche.
- Toutes sujétions de mise en œuvre suivant préconisations du fabricant : protection des ouvrages adjacents (murs, cloisons, faux plafond conservé, sols, mobilier), masquage des zones non concernées, reprises soignées en périphérie et aux points singuliers (jonctions doublage/faux plafond).
- Nettoyage complet de la zone en fin d'intervention.

Localisation : *Zone de plafond entre le doublage périphérique et le faux plafond en dalle démontable.*

2.2.2 Peinture velours pour mur – Finition B - Blanc

Fourniture et application d'une peinture mate en phase aqueuse très garnissant, comprenant :

- Réalisation de l'ensemble des travaux préparatoires sur subjectile (dépoussiérage, rebouchage des trous et fissures, ponçage, égrenage, dépolissage si nécessaire, dépose des pièces mobiles), conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 59.1 et aux préconisations du fabricant, en fonction de la nature et de l'état du subjectile existant (cloisons reprises et cloisons existantes conservées pouvant présenter des états de surface différents).
- Application d'une couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, type Alpha BL Impression de chez Sikkens ou équivalent, sur l'ensemble du subjectile préparé, au taux d'application prescrit par le fabricant.
- Application de deux couches croisées de peinture velours à base de résine acrylique en phase aqueuse, garnissante, type Alpha BL Velours de chez Sikkens ou équivalent, avec respect des temps de séchage intermédiaires prescrits par le fabricant entre chaque couche.
- Toutes sujétions de mise en œuvre suivant préconisations du fabricant : protection des ouvrages adjacents (murs, cloisons, faux plafond conservé, sols, mobilier), masquage des zones non concernées, reprises soignées en périphérie et aux points singuliers (jonctions doublage/faux plafond).
- Nettoyage complet de la zone en fin d'intervention.

Localisation : *Ensemble des cloisons de distribution (reprises et existantes conservées), y compris doublage périphérique*

3. Prescriptions particulières travaux optionnel

3.1 Plâtrerie

3.1.1 Clause de réexamen : Mode de finition alternatif

Réalisation d'un soffite 48 x 38 cm en plaque de plâtre, pour habillage du conduit de ventilation de la CTA, comprenant :

- Pose de l'ossature porteuse par cornières métalliques périphériques, fixées en pied et en tête dans l'ossature du faux plafond, selon DTU 25.41, avec entraxes de fixation conformes aux prescriptions du fabricant.
- Habillage de l'ossature par plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, découpées et ajustées aux dimensions du soffite (48 x 38 cm), avec façon de cintrage le cas échéant.
- Mise en place du talon en partie basse assurant la rigidité et la finition de l'arête basse du soffite.
- Traitement de tous les détails de liaison et de réglage entre le soffite et l'ossature du faux plafond : jeux de dilatation, calfeutrements, garnissages en périphérie pour assurer la continuité visuelle et l'étanchéité à l'air.
- Réalisation des joints entre plaques par bandes et enduit, en trois passes (bande, dégrossi, finition), conformément au DTU 25.41.
- Réalisation de réservations de 300 x 150 mm en sous-face ou en rive du soffite (position à définir suivant plan CVC) pour sortie de grille de ventilation, avec renfort périphérique de l'ossature au droit de la découpe pour éviter tout affaissement du parement.
- Toutes découpes, coupes biaises, garnissages et calfeutrements nécessaires à l'ajustement du soffite autour du conduit de ventilation et de son calorifuge.
- Mise en œuvre d'un échafaudage ou platelage de travail adapté à la hauteur d'intervention, avec protections collectives nécessaires pendant l'exécution.
- Manutention des matériaux et protections des ouvrages adjacents pendant toute la durée des travaux.
- Nettoyage complet de la zone en fin d'intervention.
- Finition du parement identique à celle de la partie courante du faux plafond (même traitement de joints, même préparation avant peinture ou revêtement).
- Réalisation suivant les règles de l'art, comprenant toutes sujétions de réalisation, d'incorporation, de manutention, de garnissage et de calfeutrement, pour une parfaite et complète réalisation de l'ouvrage.

Nota : Conduit de ventilation L 400 x H 300 mm avec calorifuge de 25 mm

Localisation : *Conduit de ventilation horizontal de la CTA.*